

Femmes et archives : une approche auto-ethnographique

Phyllis LeBlanc

Numéro 36-37, printemps–automne 2022

Femmes et archives en Acadie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1105941ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1105941ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (imprimé)

1916-7334 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

LeBlanc, P. (2022). Femmes et archives : une approche auto-ethnographique. *Port Acadie*, (36-37), 15–33. <https://doi.org/10.7202/1105941ar>

Résumé de l'article

Nous proposons un regard auto-ethnographique sur les rapports entre le sujet femme, les traces retenues de la mémoire à son sujet dans les archives et la représentation des femmes dans le récit historique acadien. Pour les fins de notre étude, les archives sont examinées comme lieux de dépôt et de conservation du patrimoine, alors que le récit historique est défini comme une lecture globale, consensuelle et représentative des grandes lignes du passé d'une collectivité. Or, dans la constitution du récit historique comme dans la collecte et la conservation des archives, des valeurs sont assignées à ce qui est retenu, préservé et représenté. Ces valeurs assignées aident à expliquer le retard dans la construction d'un traitement historique effectif sur le sujet femme en Acadie.

Femmes et archives : une approche auto-ethnographique

Phyllis LeBlanc
Université de Moncton

Résumé

Nous proposons un regard auto-ethnographique sur les rapports entre le sujet femme, les traces retenues de la mémoire à son sujet dans les archives et la représentation des femmes dans le récit historique acadien. Pour les fins de notre étude, les archives sont examinées comme lieux de dépôt et de conservation du patrimoine, alors que le récit historique est défini comme une lecture globale, consensuelle et représentative des grandes lignes du passé d'une collectivité. Or, dans la constitution du récit historique comme dans la collecte et la conservation des archives, des valeurs sont assignées à ce qui est retenu, préservé et représenté. Ces valeurs assignées aident à expliquer le retard dans la construction d'un traitement historique effectif sur le sujet femme en Acadie.

Abstract

This study takes an auto-ethnographic approach in assessing the relationships between women as a subject of historical study, traces of women's historical experience judged as deserving archival preservation, and the representation of women in the Acadian historical narrative. For the purposes of this study, archives are defined as the collection and preservation of patrimonial heritage, whereas the historical narrative is defined as the construction of a consensual, representative, and global reading of a collectivity's past. This paper argues that, in the case of both the archives and the historical narrative, values have been assigned to what is deemed worthy of collection, preservation, and representation. These values have affected researchers' ability to construct an effective historical narrative on the subject of women in the Acadian context.

Mots clés

Femmes, archives, patrimoine, récit historique, auto-ethnographie

Keywords

Women, archives, heritage, historical narratives, self-ethnography

« Le problème de la représentation du passé ne commence pas avec l'histoire mais avec la mémoire¹. »

Les propos de Ricœur nous rappellent que la mémoire joue sur le plan de la représentation du passé. Les aspects du passé jugés importants, pertinents ou valorisants sont retenus dans la mémoire d'une collectivité et représentés par l'histoire. Pour Ricœur, ces rapports entre mémoire et représentation du passé (histoire) sont problématiques. Nous proposons ici un examen des rapports entre mémoire et histoire, selon une perspective auto-ethnographique. Nous explorons les archives comme lieu de dépôt et de conservation de la mémoire en ce qui touche l'étude du sujet femme en histoire acadienne.

Il est bien connu que les archives constituent la matière brute de la recherche historique. La somme des archives conservées qui portent sur les Acadiennes et les Acadiens constitue son patrimoine documentaire. Que ces archives conservées et (parfois) mises à la disposition des chercheuses et des chercheurs soient institutionnelles, corporatives, associatives ou privées, qu'elles soient constituées de documents écrits, ethnographiques ou visuels, ou bien d'objets, un constat s'impose : le patrimoine documentaire des Acadiennes et des Acadiens est déséquilibré sur le plan de sa représentativité et ce déséquilibre favorise les hommes. Cet état des choses a un impact direct et important sur les directions qu'a prises et que peut prendre l'analyse historique sur l'Acadie². Tout ajout au patrimoine documentaire mais aussi au patrimoine matériel qui touche le sujet femme aura l'effet de contribuer à remédier à ce

-
- 1 Ces propos de Paul Ricœur sont tirés de « L'écriture de l'histoire et la représentation du passé », dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 55^e année, n° 4 (juillet-août 2000), p. 746.
 - 2 Voir Phyllis E. LeBlanc, « Que nous apprennent les synthèses historiques et les contributions récentes à la recherche fondamentale en histoire des femmes et du genre en Acadie ? », dans *Paroles et regards de femmes en Acadie*, sous la direction de Jimmy Thibeault, Michael Poplyansky, Stéphanie St-Pierre et Chantal White, Québec, Presses de l'Université Laval, 2020, p. 21-43.

déséquilibre et, souhaitons-le, à multiplier les études historiques portant sur les femmes acadiennes.

Jusqu'aux dernières décennies du XX^e siècle, la thématique femme est restée loin des préoccupations de la majorité des historiennes et des historiens qui travaillaient le laboratoire acadien. Parmi les exceptions à cette lecture critique de l'historiographie acadienne, signalons les contributions de l'historienne Naomi Griffiths et de Ginette Lafleur³. Griffiths s'est intéressée surtout à situer les Acadiennes dans leur milieu social : la communauté, lieu de construction identitaire. Or, pour cette historienne, la famille (élargie) et l'Église constituaient, au XVIII^e siècle, les deux axes principaux de la communauté. Les femmes figurent dans ses études comme un groupe d'individus jugé important pour ce qu'elles représentent pour la famille. De son côté, Lafleur a traité des femmes au travail dans un contexte des transformations économiques réalisées en fin du XIX^e siècle, soient l'industrialisation et l'urbanisation. Son étude a permis de capter et de diffuser un message important : que les femmes participaient déjà à l'économie du marché et qu'à titre d'employées salariées, elles vivaient, tout comme les hommes, des conditions de travail définies selon le sexe et jugées acceptables selon la mentalité de la classe entrepreneuriale de l'époque.

Ces contributions et d'autres ont été importantes, non seulement par les lectures qu'elles proposaient sur le passé des femmes, mais parce qu'elles confirmaient la légitimité et la faisabilité du regard historien sur le sujet femme. Ce faisant, elles ont élargi les paramètres de l'étude du passé acadien. L'impact

3 Voir Naomi Griffiths, *Penelope's Web: Some Perceptions of Women in European and Canadian Society*, Toronto, Oxford University Press, 1976, 249 p. En 1985, dans le cadre d'une conférence organisée par l'Association des collèges communautaires du Canada, Griffiths présente une communication qui veut situer les femmes dans leur milieu familial et communautaire. Voir aussi « Les femmes en Acadie : un survol historique », dans *Les Acadiens. État de la recherche*, Québec, Conseil de la vie française en Amérique, 1987, p. 170-177, ainsi que Ginette Lafleur, « L'industrialisation et le travail rémunéré des femmes : Moncton, 1881-1891 », dans *Moncton, 1871-1929 : changements socio-économiques dans une ville ferroviaire*, sous la direction de Daniel Hickey, Moncton, Éditions d'Acadie, 1990, p. 63-87.

de leurs études sur l'historiographie, c'est-à-dire le traitement historien sur le passé acadien avec l'objectif de constituer un *récit historique* cohérent, a néanmoins été lent à se faire voir.

Le récit historique est présenté ici comme une lecture consensuelle et représentative des grandes lignes du passé d'une collectivité. Cette lecture s'inscrit d'abord sur une trame chronologique et événementielle, car cette toile de fond permet d'identifier les contextes, les facteurs et les agents qui influencent les événements. L'historien ou l'historienne leur assigne ensuite une valeur, ce qui leur permet d'inscrire ces trames dans une lecture cohérente qui explique le déroulement de l'histoire. Une fois constitué, ce récit historique est diffusé auprès des étudiantes et étudiants en formation, auprès de la communauté des chercheuses et des chercheurs et dans la communauté acadienne. Le récit historique constitue une facette importante du patrimoine culturel d'une société, un outil qui lui permet de se représenter dans le temps, au travers ses moments de transformations et de ruptures et par rapport aux autres. Une fois constitué, ce récit historique est très résilient, dans le sens qu'il a tendance à absorber les éléments de la production historique qui soutiennent la lecture du passé telle que présentée ; le récit historique a tendance aussi à résister à toute inclusion relevant de la production historique qui conteste la vision ou la représentation du passé déjà constituée.

Pendant longtemps, le récit historique acadien ignorait à toutes fins pratiques les femmes acadiennes, à moins de les inscrire au cœur de la famille et du foyer ou encore comme porte-étendards des valeurs traditionnelles acadiennes⁴. Les historiens percevaient la place des femmes dans le récit historique selon les rôles sociaux

4 Le collectif monumental *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, sous la direction de Jean Daigle, publié par la Chaire d'études acadiennes de l'Université de Moncton en 1993, traduisait cette lecture traditionnelle, bien que peu de femmes soient présentes dans ce récit multidisciplinaire. Le traitement scientifique de la minorité acadienne semblait aux yeux des chercheuses comme des chercheurs, incompatible avec le traitement des femmes. L'ouvrage publié par les Éditions d'Acadie en 1999 sous la direction de Joseph-Yvon Thériault et intitulé *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, souffre du même mal.

qui leur avaient été assignés. Les femmes acadiennes figuraient dans ce récit à titre d'agentes, actives sur le plan de l'exercice jugé prioritaire, soit celui d'assurer la survivance acadienne par le biais de la reproduction, à la fois biologique et culturelle, que seules les femmes étaient capables de réaliser. Les femmes de notre passé ont longtemps été représentées selon une lecture axée sur la singularité de leur expérience.

Au cours des décennies, l'historiographie acadienne s'est transformée, modernisée, entre autres par une inclusion plus importante et une lecture plus diverse des femmes acadiennes au sein du récit historique. Cela a pourtant peu porté fruit, au-delà d'assurer leur visibilité, souvent par l'ajout simple des « premières » et des « victoires » des femmes. On a cherché aussi à éclairer la contribution des femmes aux instances, comme les associations et les partis politiques⁵, ainsi qu'aux événements clés du passé acadien, dont les conventions nationales de fin XIX^e et début XX^e siècles. Le récit historique s'est donc peu à peu élargi, en ce qui touche le traitement des femmes, mais cette lecture du passé a peu été modifiée pour autant. Les éléments clés qui donnaient le ton au récit historique sont restés largement intacts⁶.

À titre d'historienne acadienne engagée dans l'étude des domaines sociaux et économiques de notre passé, notre intérêt à l'égard de l'histoire des femmes s'est développé tardivement dans notre parcours professionnel. Nous devons beaucoup aux étudiantes et des étudiants des programmes d'histoire de l'Université de Moncton en ce sens. Certaines et certains parmi elles et eux ont voulu traiter du sujet femme, dans le cadre de la préparation de mémoires de fin de baccalauréat et de maîtrise et dans l'exercice de construire les projets de recherche fondamentale au sein des séminaires de recherche en histoire. Leurs travaux ont contribué concrètement et de manière substantielle à l'histoire des

5 Michael Poplyansky, *Le Parti acadien et la quête d'un paradis perdu*, Québec, Septentrion, 2018, 175 p.

6 C'est la conclusion à laquelle arrive l'historienne Phyllis LeBlanc. Voir *op. cit.*, p. 21-43.

Acadiennes et ont nourri notre propre engagement dans ce champ d'histoire, si riche sur les plans conceptuel et méthodologique.

Que le regard sur le passé des femmes soit entrepris dans le cadre des programmes d'histoire ou dans l'exercice de recherche et de diffusion par les historiens professionnels, la recherche sur le passé des femmes fait toujours face à un défi de taille : celui d'identifier les sources, ces documents qui permettent d'engager la chercheuse ou le chercheur dans l'étude du passé des femmes. Les propos de l'historien français Charles-Victoire Langlois nous semblent toujours appropriés pour expliquer ce lien organique entre documents et histoire : « L'histoire se fait avec des documents. [...] Or, toute pensée et tout acte qui n'a pas laissé de traces, directes ou indirectes, ou dont les traces visibles ont disparu, est perdu pour l'histoire⁷. » Dit autrement, l'absence de documents se traduit par le silence de l'histoire. La disponibilité des documents constitue donc l'élément essentiel, le *sine qua non* de toute entreprise historique.

Or, si la discipline historique s'est modernisée au XX^e siècle en élargissant ses frontières et ses objets d'enquête et en constituant des nouvelles approches, concepts et méthodes historiques, elle a aussi élargi la définition qu'elle attribuait au terme « document » pour inclure les sources orales, les photographies, les objets et bien d'autres. En dépit des nombreux changements apportés à la pratique historique, les historiennes et les historiens n'ont jamais remis en question ce rapport clé entre documents et l'étude du passé. Comment peut-on alors résoudre le défi auquel font face les historiennes et les historiens, soit la précarité de documents touchant les femmes ?

Les chercheuses Linda M. Morra et Jessica Schagerl proposent cette approche : « *When confronted with archives that are limited in scope or by intent, feminist researchers are compelled to think laterally or to seek out unconventional sources*⁸. » Suivant cette

7 Charles-Victoire Langlois, *Introduction aux études historiques*, 1898, réimprimé en 1992 à Paris par les Éditions Kimé, p. 13.

8 Linda M. Morra et Jessica Schagerl (dirs), *Basements and Attics, Closets and Cyberspace. Explorations in Canadian Women's Archives*, Waterloo, Wilfred Laurier University Press, 2012, p. 9.

logique peu conventionnelle mais indispensable pour contrer la précarité d'archives provenant ou traitant des femmes, nous avons nous-mêmes opté d'emprunter des façons de faire des historiennes et historiens du social, ce qui nous a amenée à exploiter certaines des sources favorisées par eux : les sources nominatives et numériques. Cette approche permettait de cibler des données pour capter la diversité de l'expérience des femmes au travail comme au foyer, selon une perspective économique, sociale ou même culturelle.

L'étude de Marie-Anne Allain sert d'exemple pour illustrer les bénéfices de cette approche. Son mémoire de fin de baccalauréat portait sur les femmes célibataires qui migraient à Moncton, qui participaient au marché du travail salarié et que l'on pouvait identifier dans les recensements nominatifs de 1901. L'étude d'Allain cherchait à identifier, parmi les critères économiques et culturels qu'elle a identifiés, les facteurs qui expliquaient le choix de lieu d'habitation (maison de pension) parmi ce sous-groupe de femmes : les célibataires salariées. Son mémoire proposait comme hypothèse que ces facteurs économiques et culturels étaient de première importance pour expliquer le choix de pension chez ces femmes qui se retrouvaient dans un milieu urbain et de travail qui ne leur était pas familier, et dans lequel milieu ces femmes ne bénéficiaient pas d'un réseau familial ou d'amitié. Les résultats de l'étude d'Allain ont fait valoir la priorité qui était accordée aux facteurs culturels, définis par la religion et la langue, pour expliquer le choix de lieu d'habitation chez ce groupe de femmes. Dans une approche comparative de l'expérience des femmes francophones et anglophones, l'étude a démontré que ces femmes choisissaient d'habiter dans une maison de pension où le chef de foyer et la pensionnaire partageaient la même religion⁹. Fait intéressant, l'étude devait, au départ, cerner

9 Marie-Anne Allain, « Les femmes pensionnaires à Moncton : une étude du recensement de 1901 », mémoire de premier cycle (histoire), Université de Moncton, 1994. Voir aussi la version remaniée et publiée en collaboration avec Phyllis E. LeBlanc, « Les femmes pensionnaires à Moncton : une étude sociale et culturelle du recensement de 1901 », dans *Entre le quotidien et le politique : Facettes de l'histoire des femmes francophones en milieu minoritaire*, sous la direction de Monique Hébert, Nathalie Kermaal et Phyllis LeBlanc, Gloucester, Réseau national d'action éducation femme, 1997, p. 27-50.

seulement l'expérience des femmes célibataires acadiennes (francophones). La décision d'inclure les femmes anglophones pour fins de comparaison a permis de faire ressortir une facette d'histoire culturelle chez ces femmes qui était inattendue. Chez les femmes acadiennes, célibataires et actives, l'étude a démontré que celles-ci avaient fait le choix en 1901 de pensionner à Moncton là où le chef du foyer était catholique et francophone. La conclusion qui s'imposait selon cette lecture, c'est qu'à titre d'Acadiennes, ces femmes respectaient les codes culturels et sociaux de l'époque : minimiser les rapports avec les anglophones et les protestants en privilégiant plutôt un milieu d'accueil qui correspondait aux codes culturels acadiens que constituaient la religion catholique et la langue française. L'étude d'Allain a démontré que le comportement chez les femmes célibataires et actives anglophones traduisait les mêmes codes ou préoccupations culturelles, car ces femmes anglophones choisissaient prioritairement d'habiter les maisons de pensions où le chef de foyer partageait la même religion que la pensionnaire, qu'elle soit catholique, anglicane, baptiste ou méthodiste. L'étude a aussi démontré que les femmes anglophones catholiques privilégiaient les pensionnats où le chef du foyer était catholique, même lorsque le chef du foyer était francophone, plutôt qu'habiter une maison de pension où le chef du foyer était de religion protestante. L'approche comparative a donc fait valoir que ces femmes, tant anglophones que francophones, privilégiaient les facteurs culturels dans leur choix de pensionnat et parmi ces éléments culturels, la religion semblait, en 1901, prévaloir sur la langue¹⁰.

Les recensements nominatifs mais aussi bien d'autres documents sériels ont élargi les possibilités en ce qui touche la recherche sur le passé des femmes. À titre de chercheuse, nos recherches actuelles, qui portent sur la mobilité chez les femmes célibataires acadiennes des Maritimes, témoignent de ce riche potentiel. L'étude trouve son origine dans l'exercice d'encadrement de la formation historique à l'Université de Moncton, qui a donné

10 Allain, *op. cit.*, p. 29.

lieu à une thèse de maîtrise réalisée par Julie Williston en 2012¹¹.

Notre propre projet, amorcé en 2018, veut cerner la portée, les processus et les contextes qui expliquent la portée du phénomène migratoire régional (au sein de la région) et celui de la migration transnationale (l'émigration vers les États-Unis) en cours pendant la première moitié du XX^e siècle, dans le cas des femmes célibataires acadiennes¹². La recherche a d'abord été abordée à partir d'une source unique, d'origine américaine : les fiches frontalières¹³. Ces fiches offrent une lecture riche d'informations sur tout individu qui traverse la frontière en direction des États-Unis. Nous avons retenu de ces fiches, au-delà de trente variables sur les femmes acadiennes célibataires, que nous avons regroupées en catégories : a) informations personnelles (nom, communauté d'origine, province, âge, sexe, niveau d'éducation) ; b) informations culturelles (nationalité, langue et littératie) ; c) expérience professionnelle (expérience de travail acquis et type de travail, ainsi que le travail anticipé aux États-Unis) ; et d) réseautage (parenté, amis, réseaux liés au travail aux États-Unis). Une deuxième étape du projet, en voie depuis 2021, est axée sur l'étude d'un sous-groupe de ces femmes identifiées dans les fiches frontalières américaines, soit les femmes célibataires acadiennes originaires de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous voulons approfondir l'étude de l'expérience de la mobilité de ce groupe de femmes, avec l'objectif de comprendre les raisons qui expliquent leur expérience de migration régionale, hors l'Île, ainsi que leur expérience de migration transnationale. Pour réaliser cette deuxième étape du projet, nous avons exploité

11 Julie Williston, *L'émigration des femmes acadiennes célibataires vers la Nouvelle-Angleterre (1906-1924)*, thèse de maîtrise ès arts, Université de Moncton, 2012.

12 Ce projet, en voie depuis 2019, s'inscrit dans un projet plus large qui cherche à capter le phénomène de la mobilité chez les francophones de l'Amérique du Nord au cours de trois siècles, soit depuis 1640 et jusqu'en 1940. Le projet *Trois siècles de migrations francophones en Amérique du Nord, 1640-1940* (TSMF) regroupe environ une cinquantaine de chercheuses et de chercheurs.

13 Les fiches frontalières ont été conservées par les archives nationales américaines, à Washington. Éventuellement microfilmées, puis téléchargées, ces fiches sont disponibles aux chercheuses et chercheurs mais aussi au public par le biais d'*Ancestry.com*.

des sources sérielles, dont les recensements nominatifs canadiens et américains. Les recensements nominatifs nous permettent de reconstruire, de ce côté de la frontière, la situation familiale des femmes migrantes avant et après leur départ de l'Île ; de l'autre côté de la frontière, les recensements américains nous permettent de retrouver certaines de ces femmes en milieu américain, pour éclairer leurs expériences de vie post-émigration.

Les sources sérielles restent encore peu utilisées dans l'étude du passé des femmes. Il est vrai que les documents sériels posent des défis particuliers aux chercheuses et chercheurs : il faut traiter avec la taille de la documentation, qui tend à intimider l'utilisateur ; il faut apprendre et comprendre les codes qui caractérisent les archives sérielles ; il faut aussi capter les pratiques liées à l'analyse quantitative, avant d'être en position d'interpréter les données qui traduisent les réalités et les phénomènes qui ont eu lieu sur le terrain. Par contre, ce type de documentation est d'habitude facile à accéder et permet une lecture d'ensemble, de type macro-historique sur un phénomène ou un groupe, tout comme les documents sériels permettent une analyse ciblée, de type micro-historique. Les archives sérielles offrent aussi aux chercheuses et aux chercheurs une très grande flexibilité sur le plan de la définition des éléments constitutifs de l'étude par le choix des variables à retenir et les communautés ou groupes à cibler.

Les chercheuses et chercheurs intéressés à l'histoire des femmes acadiennes se sont tournés aussi vers d'autres sources, telles les journaux et les revues. Ces documents sont disponibles, relativement faciles à accéder dans les centres d'archives et très utiles pour dégager les conventions ou normes sociétales en ce qui touche les femmes. Selon la période étudiée et les prises de position de ce type de publication, celles-ci peuvent servir à l'exercice de définir les rôles sociaux associés aux femmes, ce qui fait comprendre aux historiennes et aux historiens les contraintes, mais aussi les expériences que vivaient ces femmes en conséquence de ces scénarios constitués. Citons à titre d'exemple l'étude de Jérémie L. LeBlanc qui, dans le cadre de son mémoire de fin de baccalauréat

en histoire, a effectué le dépouillement d'une revue acadienne, *Le Fermier acadien*, outil de propagande du programme de colonisation de fin XIX^e et début XX^e siècles, conçu par les chefs de file acadiens. Son étude visait à comprendre les rôles et des responsabilités attribués aux épouses des fermiers par les rédacteurs et contributeurs à la revue. Son étude a constaté l'importance signalée par la revue à la prise en charge de ces responsabilités par les femmes qui, toujours selon *Le Fermier acadien*, contribuaient ainsi au succès du programme de colonisation. Ce faisant, LeBlanc a contribué à définir les valeurs féminines associées à cet objectif sociétal promu par le *Fermier acadien*¹⁴.

Ces quelques exemples servent simplement à explorer certaines des stratégies d'analyse porteuses pour les historiennes et les historiens qui veulent entreprendre l'étude du passé des femmes acadiennes, mais qui font face à la précarité des sources. Un aspect notable qui ressort de ces exemples, c'est l'éclairage qu'ils ont permis quant aux rôles et attentes de la société à l'égard des femmes¹⁵. En contrepartie, ces sources permettent rarement de capter la perspective des femmes elles-mêmes, ni sur le plan de leurs expériences collectives ou individuelles, ni sur ces rôles que la société lui attribue. Dans ces études, le passé des femmes est découvert surtout par le biais de fonds d'archives publiques (les recensements nominatifs), religieux (les archives de l'Église catholique) ou idéologiques (les journaux et revues). Les chercheuses et les chercheurs peinent toujours à trouver les sources qui permettent de donner voix aux femmes.

Une exception à ce dernier constat est représentée par les études historiennes à base d'enquêtes orales. Ces études ajoutent

14 Jérémie L. LeBlanc, « La femme acadienne, telle que représentée dans *Le Fermier acadien* », mémoire de premier cycle (histoire), Université de Moncton, 2002.

15 Mathieu Martin a produit en 2021 un mémoire de deuxième cycle (histoire) qui constitue un excellent exemple à l'appui de ce constat. Son étude situe le discours généré des représentants de l'Église catholique en Acadie en ce qui touche les femmes, à la lumière d'une variété de sources, dont les journaux acadiens, pour la période 1960 à 1980. Voir « Le discours de l'Église catholique sur le genre femme au contact des transformations sociales en Acadie au cours des années 1960 et 1970 ».

parfois à cette matière brute que constituent les archives, en créant une nouvelle documentation, constituée selon les paramètres d'enquête de l'historienne ou de l'historien. Prenons l'exemple du mémoire de deuxième cycle de Michael Dubé, qui examine plusieurs aspects de la vie et du travail des femmes acadiennes dans les chantiers forestiers de la région de Restigouche au Nouveau-Brunswick pour la période de 1945 à 1996¹⁶. Son enquête a confirmé la présence des femmes dans les camps de bûcheron et a documenté les rôles que ces femmes ont entrepris, de la cuisine pour nourrir les bûcherons à la coupe de bois en passant par la fonction de mesureuse. Dubé a su jumeler les aspects travail et expérience de vie vécue par ces femmes en forêt, afin de présenter un portrait plus large de leur expérience ; son travail capte entre autres la nature des rapports entre les femmes et les hommes dans les camps, la présence des enfants et les stratégies familiales qui permettaient au couple de s'absenter du foyer pour travailler en forêt pendant des semaines. L'étude de Dubé a, en effet, normalisé l'expérience de ces femmes présentes et actives dans les camps de bûcheron. Par ailleurs, l'étude traduit bien tout le potentiel des enquêtes orales pour l'étude du sujet femme. Elle rappelle aussi les défis associés à ce genre d'enquête, dont la fiabilité de la mémoire et la représentativité du corpus constitué, sans oublier que les enquêtes orales se prêtent seulement à des études qui portent sur l'histoire récente.

En dépit des bénéfices associés à l'enquête orale comme source d'interprétation historique des femmes, le problème d'ensemble, soit la précarité des sources, persiste et constitue un défi de taille aux historiennes et aux historiens des femmes. Il faut avouer que les archives, si elles sont le lieu de dépôt de la mémoire d'une société, sont toujours loin d'être le lieu de dépôt de la mémoire des femmes, car leurs collections traduisent encore aujourd'hui un déséquilibre marqué sur ce plan. Le résultat, c'est l'absence de documents qui

16 Michael Dubé, *Le travail et la vie des femmes dans les camps de bûcherons et forêts du Restigouche : 1945-1996*, thèse de deuxième cycle (histoire), Université de Moncton, 2012.

traduisent la voix, les expériences et les perspectives des femmes. Pour illustrer la portée de ce constat, imaginons pendant un court moment seulement, la situation présentée à l'inverse. Dans ce nouveau scénario, les historiens n'auraient pas accès aux fonds des chefs de file acadiens de fin XIX^e et début XX^e siècles qui, dans notre récit historique actuel, font figures publiques et figures d'autorité à un moment clé de l'exercice d'éveil de la conscience idéologique et d'organisation sociale. Les correspondances et autres formes de réseautage entre ces hommes, les ordres du jour et les procès-verbaux de la Société nationale l'Assomption, les discours et voix plurielles exprimées dans le cadre des conventions nationales seraient absents du patrimoine documentaire. Ces voix des clercs et laïcs qui ont défini, au nom de la collectivité acadienne, une stratégie nouvelle qui s'est voulue cohérente et par laquelle la survivance et le progrès du groupe – autrement dit, le devenir de la collectivité acadienne – seraient assurés, selon leur lecture des besoins, seraient absentes de la mémoire. Car la capacité des historiens de capter ces voix, de reconstruire ces projets d'ensemble puis d'évaluer leurs succès et leurs échecs sur le terrain, sans oublier notre responsabilité de porter un regard critique sur ces voix et ces perspectives, d'en faire ressortir ses préjugés, ses lacunes et ses intérêts de classe, relèvent toutes d'une origine commune : l'examen des documents, ainsi que d'un objectif commun : faire l'histoire.

Revenons à notre réalité, celle qui nous rappelle la situation précaire de la documentation sur les femmes dans les archives. La question qui se pose à nous, chercheuses et chercheurs, est la suivante : quelles considérations, quels remaniements d'ordre structurel ou sur le plan des pratiques ou des mentalités faut-il prévoir afin de résoudre ce problème de la précarité des sources traitant du passé des femmes acadiennes ?

Rappelons que les mandats des divers centres d'archives ont un rapport direct avec leurs stratégies en ce qui touche les collections. Les musées, ces lieux de dépôt et d'exposition d'objets liés au passé, font les mêmes exercices pour déterminer le contenu de leurs collections et pour identifier les objets qui figurent dans

leurs expositions. La nature de l'institution – public ou privée, institutionnelle ou communautaire – contribue à déterminer le mandat de ces centres d'archives et de ces musées et par conséquent, à justifier les décisions prises à propos des documents ou des objets à collectionner, à exposer et à offrir aux chercheuses, aux chercheurs et au public.

Faut-il donc conclure que les centres d'archives constituent simplement un lieu de dépôt de documents et que les décisions sur le dépôt de documents relèvent tout simplement de sa raison d'être, son mandat ? Dans une étude récente¹⁷, l'historienne Anne Klein identifie trois éléments qui caractérisent les archives : la typologie des archives, le créateur du document et la fonction que les documents d'archives sont amenés à remplir. L'examen de ce troisième élément nous permettra d'offrir des éléments de réponse à cette question.

Selon Klein, la fonction que les documents d'archives sont amenés à remplir se définit comme « les raisons de leur conservation¹⁸ ». Klein pose alors une question qui découle de ce constat et qui nous semble très pertinente : étant donné que l'archiviste, dans l'exercice de déterminer les raisons qui justifient la conservation de documents, doit assigner une valeur à ces documents, quelle position doit prendre l'archiviste pour déterminer leur valeur ? Selon Klein, la valeur attribuée aux documents n'est pas définie par la valeur intrinsèque des documents, mais plutôt selon la conception de l'archiviste quant à leur valeur. C'est donc dire que l'exercice de définition de la valeur des documents ou, dit autrement, l'exercice qui justifie leur conservation, se réalise selon une appréciation contemporaine de ces documents¹⁹. L'archiviste est donc investi dans la représentation du passé, par les décisions qu'elle ou il prend quant aux documents à conserver et à rendre disponible aux chercheuses, aux chercheurs et au public.

17 Anne Klein, *Archive(s), mémoire, art. Éléments pour une archivistique critique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019, 252 p.

18 *Ibid.*, p. 26.

19 *Ibid.*, p. 29-30.

Cet engagement de la part des archivistes a comme conséquence de fixer le potentiel de la représentation du passé par la mémoire. Cela a une portée directe sur la capacité de faire l'histoire.

Ces considérations de la fonction d'archiviste amènent Klein à admettre : « Bref, sous des dehors de neutralité et d'objectivité, les archives sont en fait le fruit d'un processus de construction de la réalité²⁰. » D'autres chercheurs vont plus loin encore, en admettant que l'archiviste, par l'exercice d'assignation d'une fonction (valeur) aux documents, participe à un acte politique mémoriel, car « *[a]ssigning meanings and values to archives – and thus constructing and deconstructing archival heritage – is a political act, an act of memory politics*²¹ ».

Nous offrons ici un exemple qui met en exergue cet « *act of memory politics* ». En 2017, Bibliothèque et Archives Canada (BAC), institution canadienne de la mémoire, s'était engagée dans un chantier de recherche stratégique. Elle devait déterminer comment respecter ses obligations, à titre d'institution relevant du gouvernement du Canada, par le biais de la mise en place de « mesures positives », voir « à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement²² ». Dans le cadre de sa réflexion stratégique, BAC se donnait comme objectif de définir « comment l'histoire et le patrimoine (notamment documentaire) peuvent contribuer à l'épanouissement, ou vitalité, des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)²³ ». BAC avait tissé des liens avec le milieu universitaire, entre autres par le biais d'une Conférence nationale (2021)²⁴, mais aussi en demandant la collaboration des

20 *Ibid.*, p. 30.

21 Eric Ketelaar, « Cultivating Archives: Meanings and Identities », dans *Archival Science*, vol. 12, n° 1, 2012, p. 30.

22 Alain Roy, *De la vitalité à la vitalité mémorielle. Fondements conceptuels de la place de la mémoire et du patrimoine dans l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Document conceptuel*, Bibliothèque et Archives Canada, 2021, 66 p. En ligne : <https://archivesclosm-olmc.ca/2021/02/08/document-conceptuel-concept-paper/> (consulté le 13 décembre 2021).

23 *Ibid.* Citation tirée du *Sommaire*, paragraphe 1, consulté le 13 décembre 2021.

24 La Conférence, diffusée en ligne et permettant la participation du plus grand

chercheuses et des chercheurs, à l'exercice de validation de son rapport final : son *Document conceptuel*.

Si ce rapport prévoit pour BAC une démarche en quatre temps pour respecter ses responsabilités en ce qui touche le patrimoine documentaire des communautés de langue maternelle en situation minoritaire au Canada²⁵, c'est sa première étape qui nous intéresse. Celle-ci propose une nouvelle lecture du concept de vitalité, qui permet d'y intégrer la mémoire, constituant par-là la notion de la vitalité mémorielle. L'actualisation d'un concept à l'origine politique, soit celui d'assurer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), a eu comme résultat la mise en place d'un plan stratégique, toujours en lien avec la fonction de la mémoire qui définit le mandat de BAC. Du moment que BAC a passé à l'action pour déterminer comment la mémoire pouvait s'inscrire dans ce concept de vitalité des CLOSM, celle-ci a participé, selon notre lecture, à un acte de « *memory politics* ».

Quels messages faut-il retenir de cet exemple dans le cadre d'une étude sur les rapports entre les femmes acadiennes et les archives ? Certainement pas la condamnation des actions prises par la BAC. L'exemple permet plutôt de confirmer que l'archiviste est un agent chargé d'un rôle mémoriel et que ce rôle mémoriel a comme point de départ la lecture qu'il ou qu'elle fait des documents, dans le but de déterminer leur valeur mémorielle. Or, la valeur ou la fonction des documents qui sont retenus pour constituer le patrimoine documentaire est déterminée selon des critères, tant sociaux que politiques, que l'on peut catégoriser à titre de « *memory politics* ».

Vu sous l'angle des rapports entre femmes acadiennes et archives, l'exercice entrepris par les archives nationales du Canada

nombre de chercheuses et de chercheurs, s'est échelonnée sur quatre jours en mai 2021.

25 Cette démarche en quatre temps se résume ainsi : revoir le concept de vitalité pour y intégrer la mémoire (la vitalité mémorielle); définir la vitalité mémorielle; démontrer comment le patrimoine documentaire contribue à cette vitalité mémorielle; puis, à l'aide d'un exemple concret (Maillardville, en C.-B.), démontrer comment la vitalité mémorielle permet d'appréhender les manifestations de mémoire d'une communauté. Voir *Sommaire*, consulté le 14 décembre 2021.

nous permet de mieux comprendre les processus et contextes dans lesquels s'est constitué notre patrimoine documentaire en Acadie. L'exemple nous permet d'apprécier les défis et les contextes qui se présentent aux archivistes dans l'exercice d'attribuer la valeur à la documentation portant sur l'Acadie et les Acadiens. L'exemple rappelle aussi les mentalités en jeu ; celles-ci permettaient aux archivistes d'attribuer une fonction (valeur) pour conservation à certains types de documents, provenant surtout du domaine public au sens large : les documents d'État et ceux provenant des politiciens, des représentants de l'Église et des autres chefs de file et ceux qui conservent la mémoire des institutions et des sociétés acadiennes. Car le patrimoine documentaire acadien tel qu'il est constitué aujourd'hui est porteur de sens sur plusieurs plans et surtout, en ce qui touche le passé vu par le biais de la collectivité acadienne. Cela a eu comme conséquence de privilégier les voix masculines, car ce sont ces voix qui se sont manifestées dans notre passé collectif.

Il reste que la communauté archivistique est encore peu conscientisée quant au potentiel des archives féminines pour éclairer le passé²⁶. Par conséquent, les archivistes sont peu enclins à définir la fonction des archives féminines et, par là, leur valeur patrimoniale. Par ailleurs, lorsque les centres d'archives cultivent activement la collecte de documents archivistiques de femmes, ceux-ci semblent privilégier celles des femmes connues, ces femmes qui ont fait leur marque en société²⁷. La contribution de ces femmes a été significative ; leur documentation permet de capter des voix qui se sont démarquées par leur domaine d'expertise ou encore

26 La communauté archivistique acadienne n'est pas la première à recevoir cette critique. Déjà en 1989, l'historienne Arlette Farge soulignait que les communautés archivistiques françaises étaient peu actives sur le plan de la collection d'archives provenant de femmes, parce que peu conscientisées. Voir *Le goût de l'archive*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, 160 p.

27 En 2013, un don au Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson de l'Université de Moncton de plus de 4,3 mètres de documents, par l'écrivaine Antonine-Maillet constitue l'exemple le plus important. Voir le fonds n° 388A, qui regroupe entre autres des manuscrits et brouillons de ses œuvres littéraires, sa correspondance, des contrats et des transcriptions, pour nommer que ceux-ci.

leurs contributions à la littérature, aux arts, ou à la réforme des institutions et des cadres sociaux. Ces femmes sont vues comme exceptionnelles, non seulement pour leur contribution à la société, mais aussi parce qu'elles sont des *femmes exceptionnelles*. Ces critères d'exceptionnel et d'exception à la règle constituent, sans aucun doute, des considérations qui jouent dans la détermination de la fonction de ces archives et donc de la place (valeur) qu'elles méritent dans le patrimoine documentaire. La mise en valeur de cette documentation est certainement légitime et constitue un élément important dans l'exercice de constitution d'archives féminines. Ayant fait ce constat, nous sommes tout de même conscients qu'on se retrouve, dans l'argument sur les inclusions et les exclusions au patrimoine documentaire, au point de départ, celui qui nous fait comprendre la dimension politique de cet exercice et ses liens avec la mémoire.

Prendre conscience de la dimension politique des archives permet aux chercheuses et aux chercheurs d'identifier les non-dits, les préjugés, les subjectivités et les exclusions au patrimoine documentaire. Si l'on admet que les archives ne peuvent pas conserver tous les documents, ni les musées tous les objets du passé, il reste que cette prise de conscience chez les chercheuses et les chercheurs de cette dimension politique associée à l'exercice de définir la fonction, voire la valeur des documents comme des objets, devrait nous amener à mobiliser, sur les plans institutionnel et public, avec l'objectif de constituer (sinon dépolitiser) de nouveaux critères pour déterminer la valeur mémorielle des documents²⁸. L'historienne Klein constate le potentiel des archives de *faire mémoire* plutôt que de simplement représenter une forme de mémoire ; vue sous cet angle, « la mémoire devient une construction toujours en devenir du passé²⁹ ».

28 C'est un des objectifs du Groupe de recherche sur les archives et les femmes en Acadie (GRAFA), réunissant des chercheuses et chercheurs de l'Université de Moncton et d'ailleurs autour de la thématique femmes et archives.

29 Klein, *op. cit.*, p. 110.

Nous terminons en exprimant le souhait que Klein ait raison. Car les conséquences de l'absence des femmes de la mémoire sont lourdes pour les chercheuses et des chercheurs engagés dans la recherche sur le sujet femme acadienne. Elles se font sentir concrètement aussi chez les historiennes et les historiens qui cherchent à construire une lecture plurielle et plus inclusive des femmes au sein du récit historique acadien.